

ASSOCIATION
NATIONALE DES
ACTEURS DE LA
RÉUSSITE
EDUCATIVE

Le 18 juin 2009

Lettre ouverte à

Fadela AMARA
Secrétaire d'Etat à la Politique de la Ville

L'Association Nationale des Acteurs de la Réussite Educative (ANARE) fédère depuis janvier 2008 un réseau de professionnels de l'Education. Un grand nombre d'entre eux est engagé dans la mise en œuvre des Projets de Réussite Educative.

Ce dispositif issu du Plan de cohésion sociale (programmes 15 et 16) est expérimental jusqu'en décembre 2009. Le nombre de projets de réussite éducative s'élevait en juin 2008 à plus de 490, concernant 1268 quartiers situés en géographie prioritaire. De même, 1162 postes composent les équipes des PRE, permettant l'accompagnement de 54 431 enfants inscrits en parcours personnalisés (chiffres 2008 de l'enquête Trajectoire pour l'ACSE).

Les parcours personnalisés constituent le cœur de l'intervention des projets de réussite éducative et sont construits grâce à la confiance et aux liens qui se tissent dans le cadre de la collaboration entre les parents, les équipes pluridisciplinaires, les coordonnateurs et référents de parcours.

Cette mobilisation favorise la réalisation de trajectoires de réussite pour les enfants et les jeunes bénéficiaires. Ces accompagnements personnalisés nécessitent pour la plupart régularité, disponibilité et persévérance.

anaré – 63 avenue de Paris – 94160 Saint-Mandé

Le mode singulier d'intervention globale auprès des enfants et des jeunes a apporté une efficacité, largement reconnue et partagée. Or, la démarche partenariale développée dans le cadre des PRE est aujourd'hui, d'une part grandement fragilisée par les incertitudes sur le devenir de ce programme, et d'autre part menacée de rejoindre la longue liste des expérimentations abandonnées, sans suite et sans capitalisation, faute de persévérance et d'une volonté affirmée de la part de l'Etat.

En conséquence, nous souhaiterions obtenir de votre part des informations concrètes quant à la poursuite de ce dispositif pour les mois et années à venir.

Lors de la présentation de la dynamique « Espoir banlieues », vous avez exprimé votre volonté de voir se poursuivre le programme de réussite éducative. A ce jour, malgré les intentions exprimées, nous déplorons qu'aucune perspective précise ne soit donnée par les services de l'ACSE, tant au niveau des moyens alloués que des conditions de développement du programme.

Nous vous alertons en particulier concernant l'engagement des actions pour l'année 2010 et le financement des postes indispensables au fonctionnement des projets. Certaines équipes voient leurs contrats à durée déterminée se terminer au mois d'août prochain, et la plupart en décembre 2009. Derrière ces programmes, il y a des personnes vivant des situations déjà précaires (emplois contractuels et CDD), pour lesquelles l'absence de perspectives est particulièrement anxiogène et paradoxale s'agissant de programmes visant la réussite individuelle.

Si rien ne se concrétise d'ici à quelques semaines, des projets risquent de prendre fin et les parcours personnalisés seront brutalement interrompus, aux dépens des enfants et de leurs familles. Un coup d'arrêt sera porté à la mobilisation partenariale qui les conduit.

A cela s'ajoute la confusion résultant des annonces souvent discordantes faites par les différents représentants de l'Etat dans les régions et les départements concernant l'avenir et les modalités de conduite et de gestion des PRE. Rarement écrites, ou confirmées, celles-ci

créent beaucoup d'inquiétude pour les acteurs engagés dans ce programme. L'absence de référence au PRE lors de la présentation du deuxième volet de la dynamique « Espoir banlieues » accentue également ces interrogations et ne manquera pas de générer un effet contre-productif sur les fragiles dynamiques qui portent les PRE.

Aussi, les questions pour lesquelles nous souhaiterions des réponses claires et précises de votre part sont les suivantes :

- Y aura-t-il une suite au programme de réussite éducative pour les années à venir?
- Y aura-t-il une communication officielle de votre part sur ce point dans les jours à venir?
- Quels seront les moyens attribués aux PRE pour les mois et années à venir?
- Quelles seront les conditions de réalisation des PRE?
- Quelles seront les modalités de conduite et de gestion des PRE?
- Quel sera le calendrier d'élaboration des prochains avenants et conventions entre l'Etat et les structures porteuses des PRE?
- Quel avenir pour les IRE ne rentrant pas dans le cadre des Internats d'excellence (et pour lesquels les procédures d'admission pour l'année 2009/2010 sont déjà effective ou en cours)?

Nous ne pouvons qu'insister sur l'urgence d'obtenir ces réponses et sommes pleinement disponibles pour évoquer ces points avec vous et vos collaborateurs.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien réserver à ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame La Secrétaire d'Etat, l'expression de ma considération respectueuse.